

La situation des projets 2020

Sept projets ont démarré le 17 février 2020

Entreprise	Localisation équipe*	Nbre étudiants	Suivi PITON	Référent pédagogique
Bosch	Espace PITON Annecy	4	Virginie Fleury	Romain Gandia
EDF-CIH	Espace PITON Bourget	4	Brice Cotelle	Vincent Capponi
Gouvernon	Maison de la mécatronique	3	Virginie Fleury	Laurent Tabourot & Ali Nourdine
Patriarche	Locaux entreprise	4	Brice Cotelle	Christophe Ménézo
Pfeiffer	Espace PITON Annecy	5	Virginie Fleury	Adrien Badel
Salomon	Locaux entreprise	5	Virginie Fleury	Manuel Lagache
Somfy	Maison de la mécatronique & locaux entreprise	3	Virginie Fleury	François Leplus

* avant le confinement

Impact du confinement

Le projet Salomon a été arrêté le 31 mars en raison de l'impossibilité de poursuivre dans le contexte de l'entreprise. Tous les autres étudiants sont chez eux et travaillent à distance depuis le 17 mars.

Au 30 avril, 23 des 28 étudiants poursuivent leur stage sans interruption envisagée, soit une proportion de 82%. Une prolongation du stage est envisagée pour l'équipe Somfy.

Du matériel a été livré aux étudiants des équipes Somfy (entreprise et USMB), Pfeiffer (USMB) et EDF-CIH (USMB) pour leur permettre de poursuivre leurs travaux dans les meilleures conditions.

PITON a proposé deux stages aux étudiants du département MMI de l'IUT de Chambéry entre le 4 mai et le 3 juillet. Les offres ont été pourvues et les étudiants travailleront exclusivement à distance.

Souhaits des équipes pour le retour sur site

Bosch : Poursuite en télétravail

EDF-CIH : **Retour dans la salle du Bourget**

Gouvernon : **Retour dans la salle d'Annecy**

Patriarche : Retour dans les locaux de l'entreprise, aucun impact pour l'USMB

Pfeiffer : La suite du projet implique que l'équipe travaille désormais dans les locaux de l'entreprise

Somfy : La suite du projet implique que l'équipe travaille désormais dans les locaux de l'entreprise

Possibilités d'hébergement

L'espace du Bourget est assez grand (120 m²) pour qu'il soit envisageable d'héberger deux équipes.

L'espace d'Annecy est plus petit (65 m²). Il peut accueillir une équipe au plus.

Le retour des équipes hébergées à la Maison de la mécatronique avant le confinement est impossible : trois étudiants dans un bureau de 15-20 m².

Proposition d'organisation générale

Salle du Bourget (120 m²)

Accueil de l'équipe EDF-CIH dans l'espace du Bourget (quatre étudiants)

Les étudiants :

Victory ELIAS (Master Ingénierie des systèmes complexes – PAC – Annecy)

Mouhamed KEITA (Master Ingénierie des systèmes complexes – PAC – Annecy)

Guyène KEYI (Master Chimie – SceM – Le Bourget)

Hugues MARIE (Master MAE – IAE – Annecy)

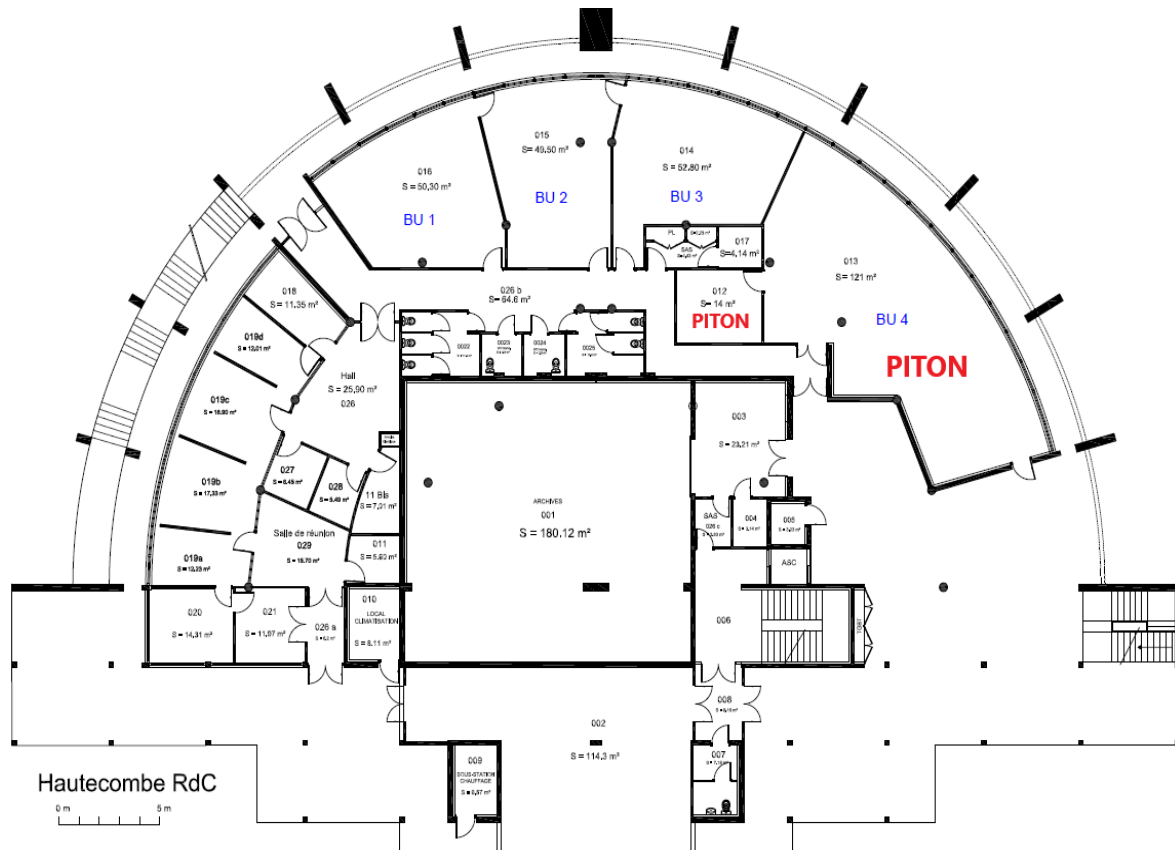
Les raisons du retour sur site :

Le projet entre dans une phase cruciale avec le prototypage. L'équipe a besoin de maquetter, d'avoir accès à du petit matériel et de tester à petite échelle. Il s'agit de démontrer l'intérêt des solutions techniques trouvées pour la suite du projet. Les enjeux : passage à l'échelle 1 sur les installations d'EDF (barrages) et continuité du projet après PITON.

Accueil de Brice COTELLE, animateur de l'espace

La petite salle de réunion attenante à l'espace (15 m²) lui serait réservée.

Soit un total de quatre personnes dans 120 m² + une personne dans 15 m²



Salle d'Annecy (65 m²)

Accueil de l'équipe Gouvernon

Les étudiants :

Hajar BENTAHIR (Ingé IAI, PAC)

Freddy-Jose LIENDO-MORALES (Master Ingénierie des système complexes, PAC)

Yinghui SUN (ENSI Caen)

Les raisons du retour sur site :

L'équipe entre dans une phase de prototypage et l'entreprise n'est pas en mesure de l'accueillir. Deux étudiants ont par ailleurs des difficultés d'accès à internet ce qui ralentit les échanges et la progression du projet.

Accès pour Virginie Fleury à son bureau à la BU, qu'elle est seule à occuper (salle 3A 117)

Soit trois personnes dans 65 m² + une personne dans son bureau de la BU



Aménagement des espaces

L'accès aux espaces nécessite quelques aménagements :

1. Suppression des coins détente / repas et déménagement du mobilier correspondant dans les salles PITON APPRENDRE 3A 107 (salle dite « bowling », Annecy) et PITON 012 (Le Bourget).
2. Installation de postes de travail fixes (table, chaise, ordinateur) respectant une distance minimale de 2 m.
3. Délimitation matérielle des espaces comprenant les postes de travail fixes.
4. Installation de cloisons amovibles entre les postes de travail individuels, permettant aux étudiants de ne pas porter un masque lorsqu'ils sont à leur poste de travail. Des masques jetables pris sur le contingent reçu du MESRI et acquis par PITON seront distribués aux étudiants pour la durée restante du stage sur la base de deux masques par jour ouvrable.
5. Mise à disposition de flacons de solution hydro-alcoolique et de pulvérisateurs désinfectant de marque Anios (Surfa'safe) recommandé par le médecin et le conseiller de prévention :
 - Un flacon de 300 mL de solution hydro-alcoolique et un pulvérisateur désinfectant par poste de travail ;
 - Un flacon de 300 mL de solution hydro-alcoolique à proximité immédiate des imprimantes ;
 - Un flacon de 300 mL de solution hydro-alcoolique à proximité des coins maquettage ;
 - Un flacon de 300 ml de solution hydro-alcoolique à proximité des tableaux blancs.

6. Les autres équipements (instruments d'écriture, feutres, éponge pour tableau blanc, gomme, agrafeuse, poubelle papier, etc.) seront strictement individuels.

Règles générales

1. Accès aux espaces

L'entrée et la sortie des étudiants-stagiaires se fait exclusivement par les accès extérieurs "PITON" avec badge. Les arrivées et les sorties sont espacées dans le temps.

Les espaces sont accessibles de 8h30 à 17h45 Les étudiants y seront présents à la journée, cela jusqu'au vendredi 3 juillet 2020, date de fin des projets.

2. Postes de travail individuels

Chaque étudiant dispose d'un poste de travail dédié comportant une ou deux tables selon les besoins, une chaise et un ordinateur. Il n'y a aucun changement possible dès lors que l'attribution est faite. Les postes sont nettoyés quotidiennement, à la fin de chaque journée, par les étudiants à l'aide de produits adaptés (produit Surfa'safe de la marque Anios), mis à disposition. Le port du masque n'est pas obligatoire quand les étudiants sont à leur poste. Il devient obligatoire dès qu'ils le quittent.

3. Equipements de protection

En plus des gels hydro-alcooliques et des nettoyants de surface, des masques jetables seront mis à disposition des étudiants. Après chaque utilisation, les étudiants jetteront ces masques dans une poubelle, réservée à cet effet. À la fin de chaque journée, les étudiants ou les animateurs PITON jetteront ce sac dans les conteneurs de déchets incinérables situés sur les campus.

4. Repas

Aucun repas ne peut être pris dans les espaces.

L'utilisation partagée de la vaisselle, mais aussi des réfrigérateurs, des fours à micro-ondes ou de tout autre équipement de conservation d'aliments ou de restauration en commun, est proscrite. Il est recommandé aux étudiants de se munir de leur propre bouteille d'eau, pour leur usage exclusif.

5. Locaux accessibles

A Annecy, la salle dite bowling n'est pas accessible. Ils ne pourront accéder aux salles de lecture que s'ils sont accompagnés par un agent de la bibliothèque. En dehors des jours et heures de présence des agents de la bibliothèque, ils auront accès à la zone accessible habituellement lorsque la bibliothèque est fermée, le reste du bâtiment étant sous alarme. Dans tous les cas, le coin détente de la bibliothèque n'est pas accessible.

Au Bourget-du-Lac, les étudiants n'auront pas accès à la salle de réunion attenante à l'espace de coworking (salle 012), qui est réservée à l'animateur, Brice Cotelle.

6. Respect des mesures barrières et de la distanciation physique

Les étudiants se conforment aux différentes dispositions du Plan de reprise d'activité de l'université Savoie Mont Blanc (sections 5.a et 5.b).

7. Nettoyage des espaces communs

Les étudiants se serviront de la solution hydro-alcoolique mise à leur disposition avant et après utilisation de l'imprimante, des tableaux blancs, des outils et des matériaux de maquettage. Ils procéderont à des pulvérisations de produit désinfectant sur les outils, appareils et matériels communs après utilisation.

Les étudiants effectueront un nettoyage régulier des poignées de porte. Les portes seront maintenues ouvertes à chaque fois que cela sera possible.

Ils colleront un post-it et/ou un papier scotché sur la porte de la salle PITON portant la mention "salle à nettoyer" pour que la société assure son nettoyage (le jour même ou le lendemain).

Ils auront la charge de vider leur poubelle et de l'évacuer dans un container extérieur de déchets incinérables.

8. Aération des espaces

Le PRA de l'université Savoie Mont Blanc recommande une ventilation des espaces d'au moins quinze minutes toutes les trois heures. Les étudiants et les animateurs des espaces veilleront au respect de cette préconisation.

Au Bourget-du-Lac, l'espace est équipé de vasistas. Pendant les périodes de travail, ces derniers seront ouverts en continu sous réserve des conditions météorologiques. Dans tous les cas, les recommandations du PRA seront respectées.

À Annecy, l'accès extérieur sera utilisé pour la ventilation. Cet accès est constitué d'une porte à contrôle magnétique et d'une porte ajourée de façade. Pendant les périodes de travail, la porte à contrôle magnétique sera laissée ouverte aussi longtemps que possible en fonction des conditions météorologiques. Pour accentuer la ventilation, la porte de façade ajourée sera ouverte au moins dix minutes toutes les deux heures. Les étudiants seront obligatoirement présents dans la salle lorsque les deux portes seront ouvertes. Ces dispositions requièrent que la porte à contrôle magnétique ne soit pas sous alarme les jours ouvrés dans la plage horaire 8h30-17h45.

9. Accès au public extérieur

Les espaces PITON, tout comme les sites et bâtiments de l'USMB, sont strictement interdits d'accès à tout public occasionnel.

Les tuteurs des projets au sein des entreprises, mentionnés explicitement dans les conventions PITON, pourront accéder aux espaces ponctuellement. Ils devront en faire la demande aux animateurs qui effectueront les aménagements nécessaires et conformes à ce qui précède. Les tuteurs se conformeront obligatoirement aux dispositions du PRA de l'université et aux dispositions particulières relatives à PITON. Ils seront équipés de masques chirurgicaux dès leur arrivée dans les locaux.

10. Information des étudiants sur les règles appliquées

Les règles susmentionnées seront transmises, par email, aux étudiants préalablement à leur premier accès aux espaces PITON. Les étudiants devront également prendre connaissance du PRA de l'USMB avant de réintégrer les espaces Piton.

Les consignes seront également affichées à plusieurs endroits de chaque espace de coworking PITON. Une formation aux gestes barrières, aux consignes et au port du masque sera effectuée à leur arrivée dans les locaux par les animateurs de PITON.

Les aménagements seront faits le 25 mai par les animateurs PITON pour un retour des étudiants-stagiaires le mardi 26 mai à Annecy et le mercredi 27 au Bourget-du-Lac.